

Rapport Stratégique : La Diaspora Ivoirienne, 32ème Région et Levier de Développement National

Auteur : Manus AI

Date : 2 juin 2026

1. Introduction

La République de Côte d'Ivoire traverse une phase charnière de sa transformation économique et structurelle. Au cœur de cette dynamique, le gouvernement ivoirien a identifié un acteur de premier plan jusqu'alors sous-exploité dans sa dimension productive : sa diaspora. Estimée à plus de 1,2 million de personnes réparties dans 140 pays, la communauté ivoirienne de l'étranger est désormais officiellement qualifiée de « **32ème région** » du pays. Cette reconnaissance institutionnelle marque un changement de paradigme majeur, visant à structurer et à canaliser le potentiel de cette population vers l'émergence nationale.

Afin de concrétiser cette vision, l'État a lancé l'initiative stratégique « **Diaspora for Growth** » (DFG). Ce programme ambitieux vise à transformer la relation historique de la diaspora avec la patrie, en passant d'un modèle basé sur la solidarité familiale et affective à un véritable partenariat économique et contractuel. À travers des événements d'envergure internationale, notamment à Milan et à Paris en juin 2026, les autorités ivoiriennes entendent mobiliser les compétences, l'innovation technologique et les capitaux des expatriés pour soutenir le Plan National de Développement (PND) 2026-2030.

2. Le Poids Économique et Financier de la Diaspora

L'influence de la diaspora sur l'économie nationale s'est historiquement manifestée par des transferts de fonds d'une ampleur remarquable. Ces flux financiers ont connu une croissance exponentielle au cours des deux dernières décennies, s'affirmant comme une source de devises et de stabilité macroéconomique majeure pour la Côte d'Ivoire.

2.1. Évolution des flux financiers

En l'espace de quinze ans, les transferts de fonds de la diaspora ivoirienne ont enregistré une progression spectaculaire de plus de **540 %**. Ils sont passés de 99,5 milliards de FCFA en 2008 à un sommet historique estimé à **938,8 milliards de FCFA en 2025** (soit environ 1,5 milliard de dollars USD). Pour mesurer l'importance de cette manne, il convient de souligner qu'en 2023,

avec 640 milliards de FCFA transférés, ces flux dépassaient déjà les enveloppes financières de plusieurs programmes sectoriels d'aide publique au développement. La diaspora s'impose ainsi comme le premier bailleur de fonds direct des ménages ivoiriens.

2.2. Répartition et utilisation des fonds

Malgré ce volume financier impressionnant, la structure actuelle de l'utilisation de ces fonds révèle une forte concentration sur des dépenses non productives. L'analyse des données montre que la grande majorité des ressources est allouée à la consommation immédiate et à l'assistance sociale, limitant l'impact de cette épargne sur l'investissement industriel ou entrepreneurial.

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition actuelle des transferts de fonds de la diaspora :

Secteur d'allocation	Part en pourcentage (%)	Nature des dépenses et impact économique
Soutien familial et social	60% – 70%	Financement des besoins courants (alimentation, santé, scolarité). Impact direct sur la réduction de la pauvreté mais faible effet multiplicateur sur l'investissement productif.
Construction et immobilier	15% – 20%	Acquisition de parcelles et construction de logements individuels. Secteur dynamique mais souvent freiné par des litiges fonciers et des intermédiaires non fiables.
Investissements productifs	10% – 15%	Création d'entreprises, prise de participation, agriculture ou commerce. C'est ce segment que l'État cherche à développer massivement.

3. L'Initiative « Diaspora for Growth 2026 »

L'initiative « **Diaspora for Growth** » (DFG) constitue la réponse opérationnelle du gouvernement ivoirien pour réorienter l'épargne et les talents de l'extérieur. L'objectif fondamental est de créer des passerelles durables entre le secteur privé national, les institutions publiques et la diaspora.

3.1. Objectifs stratégiques du forum

Le forum Diaspora for Growth s'articule autour de quatre objectifs cardinaux :

1. **La mobilisation de l'épargne productive** : Canaliser une fraction significative des 938,8 milliards de FCFA de transferts vers des projets à forte valeur ajoutée locale.
2. **Le transfert de compétences et de technologies** : Encourager le retour, temporaire ou définitif, des cadres, ingénieurs et professionnels de santé pour pallier les déficits sectoriels.
3. **Le renforcement de la confiance** : Offrir des garanties juridiques et simplifier le parcours de l'investisseur pour dissiper les craintes historiques liées au climat des affaires.
4. **La co-construction du PND** : Associer contractuellement la diaspora au financement des grands chantiers nationaux de la période 2026-2030.

3.2. Agenda de la mobilisation internationale

La campagne de mobilisation se déploie à travers un roadshow européen ciblant les bassins de concentration majeurs de la communauté ivoirienne :

- **Milan (Italie) - Juin 2026** : Étape stratégique axée sur l'innovation industrielle, le design, l'agro-industrie et la connexion avec la communauté ivoirienne d'Italie, estimée à plus de 35 400 résidents.
- **Paris (France) - 26 et 27 juin 2026** : Point d'orgue de la mobilisation internationale. Ce forum prévoit de réunir plus de 1 000 participants (entrepreneurs, investisseurs, décideurs politiques et représentants d'institutions financières comme la BCEAO) autour de panels interactifs, d'ateliers techniques et de rencontres d'affaires B2B.

4. Mécanismes Financiers et Partenariats Bancaires

Pour transformer l'épargne de la diaspora en investissement productif, l'État ivoirien déploie une ingénierie financière innovante et s'appuie sur des partenariats solides avec le secteur bancaire national.

4.1. Les Diaspora Bonds

Les **diaspora bonds** (ou obligations de la diaspora) constituent l'instrument phare de cette nouvelle politique de mobilisation. Il s'agit de titres de créance émis par l'État ivoirien sur les marchés financiers, spécifiquement calibrés pour les ressortissants vivant à l'étranger.

« Les diaspora bonds permettent à la diaspora de devenir un partenaire contractuel et financier de l'État. En prêtant leur épargne à l'État contre un intérêt garanti, les Ivoiriens de

l'extérieur participent de manière sécurisée au financement d'infrastructures publiques majeures tout en valorisant leur capital. »

Ce mécanisme permet de contourner les risques individuels liés à l'entrepreneuriat direct en offrant la garantie souveraine de l'État. Les fonds levés sont directement fléchés vers les projets structurants du Plan National de Développement.

4.2. Les alliances bancaires stratégiques

Afin de sécuriser les flux et de proposer des produits financiers adaptés, le gouvernement a signé des conventions de partenariat avec des institutions bancaires de premier plan :

- **La Banque Nationale d'Investissement (BNI)** : Cet accord vise à concevoir des produits d'épargne spécifiques pour la diaspora et à co-financer les projets d'envergure initiés par les Ivoiriens de l'étranger.
- **Coris Bank International** : Ce partenariat permet de structurer des lignes de crédit dédiées, d'offrir des mécanismes de garantie publique et de faciliter l'accès au crédit pour les entrepreneurs de la diaspora désireux de s'implanter localement.

5. Le Cadre Institutionnel et de Facilitation

La réussite de cette mobilisation repose sur la modernisation des structures d'accueil et d'accompagnement. L'État a ainsi renforcé le rôle de ses agences clés et numérisé les parcours administratifs.

5.1. Le rôle central du CEPICI

Le **Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)** fait office de guichet unique pour les investisseurs de la diaspora. Son action se décline en plusieurs services concrets :

- **Simplification administrative** : Assistance personnalisée pour la création d'entreprises en un temps record et réduction des formalités bureaucratiques.
- **Conseil et orientation** : Fourniture d'informations détaillées sur les avantages fiscaux et douaniers offerts par le Code des investissements.
- **Mise en relation** : Connexion des porteurs de projets de la diaspora avec le tissu économique local et les opportunités d'affaires sectorielles.

5.2. Le portail numérique unique : diasporacotedivoire.org

Conçu comme une plateforme de services intégrée, le portail officiel diasporacotedivoire.org centralise l'interaction entre l'administration et les Ivoiriens de l'étranger.

Le tableau suivant présente les principales fonctionnalités de ce guichet unique digital :

Section du portail	Services proposés	Utilité pour l'investisseur
Espace Membre & Cartographie	Inscription volontaire, identification et soumission de requêtes en ligne.	Permet à l'État de cartographier les compétences et d'adapter ses politiques d'accompagnement.
Investir en CI & CEPICI	Consultation du Code des investissements, guides des formalités et fiches sectorielles.	Centralise l'information légale et réglementaire pour sécuriser la phase de planification du projet.
Bourse & Diaspora Bonds	Guide de l'investisseur boursier, calendrier des émissions obligataires de l'État.	Facilite l'achat de titres souverains et l'accès au marché financier régional (BRVM).
Accès à l'Immobilier	Répertoire des promoteurs agréés, liste des banques partenaires, guide des étapes légales.	Sécurise les transactions immobilières et prévient les fraudes et litiges fonciers.

6. Sécurisation des Investissements et Réformes Structurelles

Le gouvernement ivoirien est conscient que le manque de confiance et l'insécurité juridique ont longtemps constitué des barrières majeures pour l'investissement des expatriés, notamment dans le secteur sensible du foncier.

6.1. La sécurisation foncière et immobilière

Pour remédier aux litiges récurrents qui touchent la construction de logements (qui représente pourtant 15 à 20 % des transferts), plusieurs réformes ont été engagées :

- **Agrément des promoteurs** : Publication sur le portail officiel d'une liste exclusive de promoteurs immobiliers agréés par l'État, garantissant la légalité des programmes proposés.

- **Canaux financiers sécurisés** : Obligation de passer par des banques agréées pour le séquestre des fonds, évitant ainsi les détournements par des intermédiaires familiaux ou privés non professionnels.
- **Digitalisation du cadastre** : Accélération de la numérisation des titres fonciers pour simplifier la vérification de la propriété et réduire les délais d'obtention de l'Arrêté de Concession Definitive (ACD).

6.2. Modernisation du climat des affaires

Dans le cadre de la planification stratégique nationale, le Code des investissements a été modernisé pour offrir des incitations fiscales accrues (exonérations de douane, réductions d'impôts sur les bénéficiaires) pour les projets s'implantant en dehors de la zone saturée d'Abidjan. De plus, la digitalisation des services consulaires et administratifs permet désormais de réaliser la majorité des démarches à distance, limitant ainsi le besoin de déplacements physiques coûteux.

7. Capital Humain, Innovation et Vision PND 2026-2030

L'apport de la diaspora ne se limite pas aux capitaux financiers ; il réside également dans le transfert de technologies et le rapatriement de compétences de haut niveau, souvent qualifié de « **Brain Gain** » ou circulation des cerveaux.

7.1. Valorisation des talents et transfert de compétences

Le gouvernement cible en priorité les diplômés et professionnels hautement qualifiés formés dans les grandes écoles et universités internationales (notamment en Europe et en Amérique du Nord). Ces talents sont appelés à intervenir dans des secteurs clés exigeant une expertise pointue :

- **La Santé** : Modernisation du plateau technique national et transfert de protocoles de soins innovants.
- **Le Numérique et la Tech** : Création de startups compétitives, développement de l'économie digitale et intégration des technologies de rupture.
- **L'Enseignement supérieur et la recherche** : Encadrement des étudiants locaux et renforcement des capacités des universités nationales.

7.2. Alignement avec le Plan National de Développement (PND) 2026-2030

Le PND 2026-2030 ambitionne de mobiliser un investissement global colossal de plus de **114 000 milliards de FCFA**. Pour atteindre cet objectif, la contribution de la diaspora est jugée

indispensable.

Le tableau ci-dessous présente les secteurs prioritaires ouverts à la participation de la diaspora :

Secteur Prioritaire	Objectifs Stratégiques du PND	Opportunités pour la Diaspora
Agro-industrie	Industrialisation et transformation locale des matières premières (café, cacao, anacarde).	Création d'unités de transformation, modernisation des chaînes logistiques et d'exportation.
Énergie & Infrastructures	Transition énergétique, extension du réseau électrique et modernisation des transports.	Financement via les Diaspora Bonds, partenariats public-privé (PPP).
Technologies & Numérique	Digitalisation de l'économie, inclusion financière et développement de la Tech.	Création de startups, investissement en capital-risque, conseil en transformation digitale.
Éducation & Santé	Renforcement du capital humain et amélioration de l'offre de soins nationale.	Création de cliniques privées, d'écoles spécialisées, missions d'expertise temporaires.

8. Conclusion

La Côte d'Ivoire se dote d'une stratégie globale et cohérente pour faire de sa diaspora un pilier incontournable de son développement futur. En combinant des réformes juridiques courageuses, une numérisation accélérée des services et des instruments financiers innovants comme les diaspora bonds, l'État pose les bases d'un partenariat de confiance.

Le succès de l'initiative « Diaspora for Growth 2026 » dépendra de la capacité des institutions (ministères, CEPICI, banques) à maintenir ce lien de confiance, à simplifier continuellement les processus et à offrir une transparence totale dans la gestion des fonds collectés. En réussissant cette transition d'une diaspora de solidarité à une diaspora d'investissement, la Côte d'Ivoire s'assure non seulement un afflux de capitaux durables, mais aussi le retour d'une intelligence collective essentielle pour relever les défis de la modernité et de l'émergence économique à l'horizon 2030.

Références

1. **Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur** – *Stratégie Nationale de Gestion de la Diaspora (2026)*.
2. **CEPICI** – *Guide de l'Investisseur et Code des Investissements de la République de Côte d'Ivoire*.
3. **Portail Officiel de la Diaspora Ivoirienne** – diasporacotedivoire.org.
4. **Banque Nationale d'Investissement (BNI) & Coris Bank International** – *Rapports sur les conventions de financement et d'accompagnement de la diaspora (2025-2026)*.
5. **Comité de Pilotage du PND** – *Plan National de Développement 2026-2030 : Rapport de cadrage macroéconomique*.